Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032206-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Délibération du conseil municipal

Séance du 22 mars 2026
Délibération n°2026-03-22-06
Domaine d'intervention : 5.2
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux mars, à dix heures, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Isabelle COIGNARD et Monsieur Laurent FAVE.

Madame Isabelle COIGNARD a donné procuration à Monsieur Dominique LE CORRE.
Monsieur Laurent FAVE a donné procuration à Monsieur Ronan L'HER.

Madame Edith PLOUZENNEC a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Création et composition des commissions municipales

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Leur rôle consiste en l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Les commissions sont présidées par le maire. Elles désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle et refléter la composition politique de l'assemblée.

Le maire propose de créer :

- quatre commissions permanentes :
  1 Finances et affaires générales
  2 Travaux et urbanisme
  3 Communication, animation et vie associative
  4 Enfance-jeunesse et affaires sociales

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032206-DE

- composées de sept représentants du groupe majoritaire, de deux représentants du groupe minoritaire « Pluguffan autrement » et d'un représentant du groupe minoritaire « Pluguffan, avec vous en toute transparence ».
- le maire est président de droit des commissions.

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- d'instituer les 4 commissions permanentes suivantes, après un vote à mains levées (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0),

1 Finances et affaires générales
2 Travaux et urbanisme
3 Communication, animation et vie associative
4 Enfance-jeunesse et affaires sociales

- à 27 voix pour, de procéder par vote à main levée, aux nominations des membres.

- de désigner, après 4 votes à mains levées (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0), comme suit les conseillers municipaux qui siégeront dans les commissions en plus du Maire, Président de droit. Les noms des vice-présidents apparaissent en gras.

Commission finances et affaires générales		
-Dominique Le Corre -Jérémy Berger -Sabrina Guegan -Julien Bergot -Paul Cano -Nelly Duvail -Marie Renée Canevet	-Viviane Raoul -Ronan Le Quéau	-Pierre-Yves Biger

Commission travaux et urbanisme		
- Ronan L'Her **- Bruno Dolou** - André Peron - Emmanuel Henaff - Claire Jestin - Anthony Canevet - Laurent Fave	-Marc Daubigne -Ronan Le Quéau	-Angélique Le Quéau

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260325-DLIB_2026032206-DE

Commission communication, animation et vie associative		
- Françoise Garrec Larvol **- Marie-Renée Canevet** - Nelly Duvail - Sandrine Chaffin - Mariannick Le Lan - Paul Cano - Sabrina Guegan	-Dominique Chevailler -Marc Daubigne	-Pierre-Yves Biger

Commission enfance-jeunesse et affaires sociales		
-Véronique Plouhinec **-Edith Plouzennec** -Sandrine Chaffin -Isabelle Coignard -Mariannick Le Lan -Jérémy Berger -Françoise Garrec Larvol	-Dominique Chevallier -Viviane Raoul	- Angélique Le Quéau

Le Maire,

Pascal LINCOT